

## **Délibération relative à la prise en compte des Zones de Non Traitement phytosanitaire (ZNT) en Normandie et à leur impact financier**

***Session CRAN – 29 novembre 2021***

La Chambre régionale d'agriculture de Normandie, réunie en Session le 29 novembre 2021, sous la présidence de Sébastien WINDSOR, et délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

Constatant que le quorum est atteint,

Acte la mise en œuvre en 2020 de la réglementation sur les zones de non traitement ainsi que sa déclinaison opérationnelle dans les chartes « riverains » départementales,

Porte la reconnaissance du foncier productif agricole, le maintien et le développement de l'activité agricole dans de bonnes conditions d'exploitation (développement d'activités, installations, bonnes relations de voisinage,...) comme des objectifs prioritaires pour défendre les intérêts professionnels agricoles et renforcer l'agriculture comme secteur majeur de l'économie normande, valorisant plus de 70 % du territoire.

Considérant l'avis du Conseil d'Etat rendu le 26 juillet 2021 et l'annulation de l'arrêté de 2019 sur les ZNT, la Chambre régionale d'agriculture de Normandie :

- Réaffirme l'attachement du monde agricole à la sécurité des riverains, des consommateurs, comme celle des agriculteurs et applicateurs, et rappelle la complexité des différentes procédures applicables aux utilisations de produits phytosanitaires,
- Regrette l'évolution de règles arbitraires et le manque d'avis scientifiques factuels,
- Constate que les ZNT pourraient impacter une surface allant de 148 000 ha à 177 000 ha selon les hypothèses évoquées de 3 m à 10 m, surfaces qui feront défaut notamment à l'installation des jeunes agriculteurs,
- Alerte de nouveau sur la potentielle surconsommation d'espaces agricoles par les collectivités pour intégrer des zones de non traitement dans les projets de lotissement et les zones à urbaniser,
- Déplore qu'une fois de plus des contraintes supplémentaires vont engendrer une diminution de la production agricole et donc une perte économique pour les agriculteurs,

- Alerte sur les mesures quasi-inapplicables telles que la « prévenance des riverains » (80 à 100 voisins dans certaines zones périurbaines) avant une application phytosanitaire,
- Regrette que ces nouvelles règles contribuent à attiser la discorde entre voisins/riverains sur des sujets autres que la seule application de produits phytosanitaires (gestion et utilisation des bordures de champs, horaires de travail, bruits, odeurs,...),
- Alerte sur de potentiels risques collatéraux sur ces zones comme des accès indésirables, du développement de plantes invasives sur ces bandes non traitées ou des dépôts de déchets, portant atteinte au droit de propriété et de fermage,
- Souligne la complexité croissante du métier d'agriculteur, qui doit intégrer de plus en plus de réglementation impactant son outil de travail, et augmente sa charge mentale pour devoir tout gérer.

En conséquence, la Chambre régionale d'agriculture de Normandie :

- Propose de continuer la concertation dans les départements pour construire des chartes prenant en compte les éléments de paysage faisant barrière à la dérive (murs, haies, surfaces boisées) et de prévoir la possibilité de conventions bilatérales agriculteur/riverain pour définir les modalités de traitements sur ces zones,
- Demande la réciprocité d'une zone tampon (à entretenir aussi) dans les zones constructibles des documents d'urbanisme (PLU, PLUi) à charge des collectivités et promoteurs sans prélever des terres agricoles supplémentaires,
- Demande la mise en place de compensations financières pour les exploitants sur les surfaces concernées (entretien, perte de rendements...),
- Recherche des solutions constructives avec les acteurs locaux dont les collectivités, pour la mise en place de conventions de prestation de services à vocation environnementale pour accompagner les pratiques pertinentes sur les ZNT (principe gagnant/gagnant, valorisation du travail réalisé et reconnaissance financière).

Fait à Caen, le 29 novembre 2021

Sébastien WINDSOR  
Président de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie

